

FICHE D'IDENTITÉ

Composition et mode d'action

Arylex™ Active* 12 g/L Arylpicolinates HRAC O Mimétique de l'auxine	Fluroxypyr* 280 g/L Acide picolinique carboxylique HRAC O Mimétique de l'auxine	Cloquintocet-mexyl* 12 g/L Safener
Formulation		EC (Concentré émulsionnable)
ZNT		5 m par rapport aux points d'eau 5 m par rapport aux zones non cultivées
DRE		48 heures
Classement		Attention, H317, H319, H335, H410, EUH401  
Conditionnement		2 L

UTILISATIONS

Culture	Dose	Stade	Période	Précisions
Céréales d'hiver : blé tendre, blé dur, seigle, orge, triticale, épeautre	0,5 L/ha	De 3 feuilles à dernière feuille étalée, ligule visible	Du 1 ^{er} février au 31 mai	Ne pas dépasser 0,5 L/ha par campagne
Avoine d'hiver	0,25 L/ha	De 1 feuille à redressement	Du 1 ^{er} février au 31 mars	Ne pas dépasser 0,25 L/ha par campagne
Céréales de printemps : blé tendre, blé dur, seigle, orge, triticale, épeautre	0,5 L/ha	De 3 feuilles à dernière feuille étalée, ligule visible	Du 1 ^{er} mars au 31 mai	Ne pas dépasser 0,5 L/ha par campagne

Ne pas implanter de culture de type légume racine ou bulbe en culture de remplacement ou de rotation à moins de 10 mois après l'utilisation de fluroxypyr.

ARYLEX™ ACTIVE RIEN NE LUI RÉSISTE



Tekken™ : EC - concentré émulsionnable, contenant Cloquintocet-mexyl 12 Grammes par litre (substance active brevetée et fabriquée par Syngenta Agro), Fluroxypyr 280 Grammes par litre (substance active brevetée et fabriquée par Dow AgroSciences), Halaxifène (acide) 12 Grammes par litre (substance active brevetée et fabriquée par Dow AgroSciences), AMM N° 2160936 - Dow AgroSciences SAS.

Classement : Attention, H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.; H335 - Peut irriter les voies respiratoires.; H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.; H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.; EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.; P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.; P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation; P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale; P280 - Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.; P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.
Responsable de la mise en marché : Dow AgroSciences Distribution S.A.S 371 rue Ludwig Van Beethoven 06560 Valbonne. N° d'agrément PA00272 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. N° Vert 0800 470 810.
® TM Marque de The Dow Chemical Company ("Dow") ou d'une société affiliée.
Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette des produits et/ou sur www.phytodata.com.
* PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT *

N° Vert 0 800 470 810
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Dow AgroSciences Distribution S.A.S – 371, Rue Ludwig Van Beethoven – 06560 Valbonne – www.dowagro.com



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



ARYLEX™ ACTIVE RIEN NE LUI RÉSISTE

NOUVEAU

Tekken™

HERBICIDE CÉRÉALES ANTIDICOTYLÉDONE

Solutions for the Growing World

Tekken™



PLUS D'OPPORTUNITÉS POUR DÉSHERBER, DES RÉSULTATS RAPIDES, UNE EFFICACITÉ GARANTIE

RÉVOLUTIONNE LE DÉSHERBAGE !

- **L'innovation herbicide céréales :**
Une nouvelle matière active : **ARYLEX™ ACTIVE**.
Une nouvelle famille chimique : les **Arylpicolinates**.
- **Sélectif de toutes les céréales à paille**
quels que soient les stades et les conditions (hors avoine de printemps).
- **Concurrence stoppée rapidement**
grâce à sa grande vitesse d'action.
- **Adapté aux différentes stratégies de désherbage**
En programme après un désherbage d'automne.
En association avec les antigraminées foliaires de sortie d'hiver.

En association, s'utilise dès 0,3 L/ha pour contrôler gaillardet, fumeterre, lamier. Préférez 0,4 L/ha pour contrôler coquelicot, géranium et bleuet.
- **Sans contrainte pour les cultures suivantes,**
Tekken™ simplifie la rotation.⁽¹⁾



LES POINTS FORTS TEKKEN™



FROID OU CHAUD

Peu dépendant des conditions climatiques.
Efficace dès 3°C.



TÔT OU TARD

Très large fenêtre d'application : de 3 feuilles (B13) à dernière feuille étalée (B39).
Efficace sur plantules et adventices développées.



SEUL OU ASSOCIÉ

Largement compatible avec les antigraminées et antidiotylédones.⁽²⁾



SENSIBLES OU RÉSISTANTES

Efficace même sur coquelicot, bleuet, ambrosie et stellaire résistants aux ALS.
Respecter nos préconisations spécifiques en cas de résistances avérées ou suspectées.⁽¹⁾

Adventices	Stades des céréales (BBCH)		
	13 à 29	30 à 32	> 32
Ambrosie			
Ammi majus			
Anthriscue			
Bleuet			
Ceraiste			
Chénopode			
Coquelicot			
Erodium			
Ethuse petite cigue			
Fumeterre			
Gaillardet			
Géranium disséqué			
Géranium à feuilles rondes			
Lamier amplexicaule			
Lamier pourpre			
Mercuriale			
Mouron rouge			
Myosotis			
Renoncule			
Renouée des oiseaux			
Renouée liseron			
Repousses de féveroles			
Repousses de tournesol			
Rumex			
Stellaire			

■ Efficacité > 85 % ■ 85 % > efficacité > 60 % ■ Efficacité < 60 %

Produit systémique à pénétration foliaire, efficace sur adventices présentes lors du traitement.

(1) Nous consulter. Hors légumes bulbes et racines.

(2) Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations. Nous consulter.